

## PÔLE FORMATION

### Institut Régional de Formation en Ergothérapie

#### DECISION TARIFAIRE – 2022

#### Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 10/06/2022

#### **OBJET**

La présente décision a pour objet de fixer les tarifs applicables au sein de l'Institut Régional de Formation en Ergothérapie de l'ASFA pour la rentrée 2022.

#### **TARIFS**

La prestation est facturée sur la base des tarifs suivants :

	Etudiants issus de la sélection PARCOURSUP	Etudiants issus d'autres voies de sélection (FPC : autofinancement et/ou Pôle Emploi et/ou OPCO)
Inscription à la sélection	10 € : Non boursiers 20 € : Boursiers	60 €
Frais de formation ( <i>Parcours complet</i> )	<i>Financement région</i>	15600 €
Frais de formation ( <i>Parcours incomplet</i> )		1 690 €
Droits annuels de scolarité	600 €	<i>Inclus dans les frais de formation</i>
Droits annuels de scolarité ( <i>Redoublement</i> )	300 €	
<i>Portfolio</i>		18.50 €
<i>Forfait copies</i>		25 €
<i>Caution Centre de Documentation</i>		85 €
<i>Caution Tenues de Stage</i>		90 €
<i>Formation aux Gestes et Soins d'Urgence</i>		Offert

#### **APPLICATION**

Les tarifs indiqués sont applicables à compter de la date de la rentrée scolaire 2022 et resteront en vigueur jusqu'à la date d'une nouvelle décision.

Saint-Denis, le 10/06/2022

**Maximin ASSOUNE,**  
Président de l'ASFA